

PARTOUT DANS LA PROVINCE, LES COMPRESSIONS FONT TRÈS MAL EN PAGES 8-9

NUMÉRO 17 / ÉTÉ.2025

LE POINT.SYNDICAL



Solidaire
depuis 1921

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX



LA BOMBE À BOULET

EDITORIAL

LA DÉCOTE CAQUISTE

ÉQUITÉ SALARIALE

14 ANS DE PATIENCE

LA DÉCOTE CAQUISTE

Au-delà des coups de sonde qui ne font que confirmer la déconnexion de plus en plus marquée du gouvernement Legault par rapport aux besoins de la population, voilà que l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) vient d'abaisser la cote de crédit du Québec, ce qui pourrait coûter aux contribuables des centaines de millions de dollars. Du jamais vu en 30 ans!

À en croire le premier ministre, cette décote n'est pas la conséquence des baisses d'impôt qu'il a lui-même octroyées il y a deux ans, ni des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars dans des projets économiques risqués, comme une usine de batteries dont la maison mère est maintenant en faillite, ni même de la planification d'un 3^e lien qui ne verra jamais le jour à Québec ou encore d'un dépassement de coûts d'un demi-milliard de dollars dans le dossier SAAQclic.

Non, mesdames et messieurs! Cette décote, aux dires de notre cher premier ministre, serait la conséquence du rattrapage salarial des employé-es du secteur public obtenu lors de la dernière ronde de négociation.

Or, tout récemment, une des membres du comité chargé de l'étude du dossier du Québec chez S&P a confirmé publiquement¹ que c'est principalement la réduction d'impôt décrétée par M. Legault il y a deux ans, ainsi que la lourdeur des investissements requis en immobilisations, qui ont pesé dans la balance.

Pour un gouvernement qui se voulait le champion de l'économie, on repassera!

Pendant ce temps, on apprend que plus d'une trentaine de projets d'infrastructures en santé ont été mis sur la glace par le gouverne-

ment... pour des raisons budgétaires (!), alors qu'on doit fermer les salles d'opération de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont... pour cause d'orage!

Comme si ça ne suffisait pas, la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry – dont nous venons de réclamer la démission – vient d'annoncer des compressions budgétaires

historiques de l'ordre de 151 millions de dollars dans le réseau collégial, ce qui affectera les services directs aux élèves, comme du soutien pédagogique, du mentorat ou encore de l'aide psychosociale. C'est la goutte qui fait déborder le vase.

Rouleau compresseur antisyndical

Pour compléter le portrait : le ministre du Travail, Jean Boulet, poursuit son œuvre antisyndicale en déposant, en plus du projet de loi 89, une autre pièce législative d'envergure qui vient modifier plusieurs lois du travail et qui comporte de nombreux éléments préjudiciables pour les organisations syndicales, mais surtout, pour les travailleuses et travailleurs, notamment en matière de santé et sécurité.

Si Jean Boulet et François Legault pensent faire mal uniquement aux syndicats avec ces projets de loi, ils se trompent royalement, parce qu'en s'attaquant au rapport de force et aux droits des travailleuses et des travailleurs, c'est à toute la population du Québec qu'il s'attaque.

Heureusement, l'échéance électorale de 2026 arrive à grands pas. Ce sera le temps collectivement d'honorer notre devise nationale *Je me souviens!*

Faux départ à Ottawa

Parlant d'élections, on connaît désormais les résultats du scrutin sur la scène fédérale.

Si on peut maintenant pousser un léger soupir de soulagement à savoir que la menace d'un gouvernement conservateur mené par Pierre Poilievre est temporairement écartée, il ne faudrait pas se réjouir trop vite de la victoire minoritaire de l'ex-banquier, Mark Carney, qui a repris à son compte certaines idées de M. Poilievre, comme l'abolition de la taxe carbone et l'abandon de la hausse de la part imposable des gains en capital.

Sur l'échiquier gauche-droite, on assiste clairement à un recentrage du Parti libéral du Canada par rapport aux années Trudeau, donc à un virage plus marqué vers la droite.

Le dicton nous dit de *donner la chance au coureur*. Soit. En espérant qu'il ne trébuche pas trop souvent en s'inspirant des arbitrages budgétaires douteux qui ont conduit, sur la scène provinciale, à la décote caquiste. ●

Caroline Senneville

Présidente de la CSN



À en croire le premier ministre, cette décote n'est pas la conséquence des baisses d'impôt qu'il a lui-même octroyées il y a deux ans

LE POINT SYNDICAL . Été . 2025

Le Point syndical est la publication officielle de la Confédération des syndicats nationaux • 514 598-2131 • Publié quatre fois par année et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN • **COORDINATION:** Ursule Ferland et Ariane Gagné • **DIRECTION ARTISTIQUE:** Philippe Brochard • **RÉVISION:** Nadia Fournier • **VERSION WEB:** Nicolas St-Germain • **IMPRESSION:** Hebdo Litho • **DISTRIBUTION:** Module distribution – Communications CSN • **Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:** 514 598-2233 • ISSN: 2561-7435 • Dépôt légal: BAnQ et BAC, 2025 • Envoi de la poste-publications n° de convention: 40064900 • Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à: CSN, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 • csn.qc.ca



3 POINT.POLITIQUE

PROJET DE LOI 89

Le ministre discrétionnaire

4 MISE.AU.POINT

SOUTIEN À DOMICILE

Le spectre de la privatisation rôde
PLUS: La fermeture d'Amazon ne passe pas

5 À.POINT.NOMMÉ

ÉQUITÉ SALARIALE

Patience et détermination
PLUS: Pas de vacances au Club Med

6 POINT.COMMUN

L'UNION FAIT L'AVENIR

États généraux du syndicalisme
PLUS: Reine Elizabeth, les 600 salarié-es ont tenu tête

7 POINT.D'EXCLAMATION

FINANCEMENT DES ARTS

Il ne restera pas toujours la culture
PLUS: Sommet SST 2025, la prise en charge sera de mise

8 DOSSIER

AUSTÉRITÉ: TRAVAILLER DANS L'INCERTITUDE

10 POINT.DE.SERVICE

DANS LES COULISSES DE LA VILLE

PLUS: Une pizzeria syndiquée

11 POINT.TOURNANT

RPA: NOUS NE SOMMES PAS INVISIBLES

PLUS: PL 94, le dogme de la laïcité caquiste

12 POINT.D'ANCRAGE

LE CHANTIER DAVIE DANS LES LIGUES MAJEURES

PLUS: Coup de barre nécessaire dans le secteur résidentiel

13 POINT.MÉRIDIEN

ACUPUNCTURE

Une médecine traditionnelle comme outil d'intervention sociale

LE.BALADO.DU.NUMÉRO **13**

LE.POINT.EN.BREF **14**

POINT.DE.REPOS **16**

PROJET DE LOI 89

LE MINISTRE DISCRÉTIONNAIRE



23 décembre 2024. Au détour d'une entrevue de fin d'année accordée dans sa circonscription, Jean Boulet affirme analyser la possibilité d'élargir la notion de services essentiels et de s'arroger le pouvoir de mettre fin à une grève.

Par François L'Écuyer

C'est la première fois qu'un ministre du Travail québécois ose évoquer aussi explicitement de nouvelles restrictions au droit de grève, du moins depuis sa reconnaissance en tant que droit constitutionnel par l'arrêt *Saskatchewan* il y a dix ans.

Le ministre Boulet n'aura pas chômé. Dès février, il présente sa pièce législative : la *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève* introduit un nouveau chapitre au *Code du travail* et instaure des pouvoirs discrétionnaires inédits pour le ministre.

Par simple décret, celui-ci pourrait dorénavant permettre à l'une des parties négociantes de saisir le Tribunal administratif du travail (TAT) afin que celui-ci détermine si des « services minimalement requis pour éviter que ne soit affectée de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale » doivent être maintenus. À défaut d'entente entre les parties, le TAT serait alors mandaté à stipuler les services qui doivent être maintenus.

Le ministre s'arroge également le droit de mettre un terme à un conflit de travail et le droit d'imposer aux parties l'arbitrage obligatoire. Simplement par décret, sans aucune forme de débat parlementaire.

Un interventionnisme sans précédent

Aux fins de l'analyse, mettons de côté un instant les représentations effectuées par les organisations syndicales et patronales, que d'aucuns pourraient soupçonner d'être teintées d'intérêts particuliers.

N'en déplaise au ministre, les avis des experts indépendants sont unanimes : les spécialistes du droit et des relations de travail qui sont intervenus en commission parlementaire ont tour à tour pourfendu les modalités contenues dans le projet de loi 89. Tant pour ses atteintes

à la liberté d'association et au droit de grève que pour le déséquilibre majeur qu'il entraînera dans le système des relations de travail qui prévaut au Québec.

Tous trois professeurs à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, Patrice Jalette, Mélanie Laroche et Gregor Murray s'interrogent d'abord, dans un mémoire présenté en commission parlementaire, sur la pertinence même du projet de loi, qui s'apparente à leurs yeux à « une distraction inutile par rapport aux priorités auxquelles les parties patronales et syndicales sont confrontées ». Si les dernières années ont vu une recrudescence relative des conflits de travail, c'est en grande partie dû à la montée de l'inflation postpandémie, juxtaposée à une importante pénurie de main-d'œuvre, précisent les auteurs.

Rappelant à quel point le droit de grève est encadré au Québec et qu'il demeure indissociable à notre régime de paix industrielle, les professeurs sont particulièrement préoccupés par « l'encadrement excessif du droit de grève » et par « la politisation accrue des relations du travail dans le secteur privé », entraînés par tant de pouvoirs discrétionnaires accordés au ministre.

« En 30 ans de militantisme syndical, je n'ai jamais vu une telle attaque aux droits des travailleuses et travailleurs », assure le premier vice-président de la CSN, François Enault.

Contestations à venir

Plusieurs éléments du projet de loi 89 risquent de ne pas passer le test des tribunaux, soulignent des spécialistes intervenus en commission parlementaire.

C'est le cas d'un groupe de huit professeurs de droit et de relations industrielles associés au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT).

Craignant une « banalisation de la violation des droits consacrés par les chartes », ces experts prévoient que l'adoption du projet de loi « conduira inévitablement à une prolifération de contestations constitutionnelles et à une judiciarisation des conflits de travail ».

L'obligation de maintenir des services assurant le bien-être économique, social et environnemental de la population risque également d'être taillée en pièces par les tribunaux, rappellent les universitaires. À ce jour, seules la santé et la sécurité de la population sont reconnues par les tribunaux comme étant des critères raisonnables qui justifient de restreindre le droit de grève, tel que confirmé par l'arrêt *Saskatchewan*.

D'autant plus qu'à très court terme, malgré les contestations à venir, c'est le rapport de force des syndicats qui risque d'en pâtir. À ce sujet, les avis sont sans équivoque : sans même avoir à être mise en exécution, la seule possibilité du ministre de mettre un terme à un conflit ou d'exiger le maintien de services minimaux au-delà des exigences de santé et de sécurité de la société entraînera une perte d'efficacité de la grève.

Pour la présidente de la CSN, le projet de loi 89 doit être retiré. « Nous avons la profonde conviction que ce projet de loi contrevient aux chartes. Les experts sont de notre avis. S'il est adopté, nous le contesterons avec vigueur devant les tribunaux. Mais les dommages sur nos conditions de travail auront été faits. Et ça, le ministre le sait, c'est ce qui est particulièrement enrageant ».

À plusieurs reprises durant les travaux parlementaires, le ministre Boulet s'est défendu de vouloir abuser de ces nouveaux pouvoirs, y voyant là plutôt l'occasion d'intervenir dans des circonstances exceptionnelles.

Les huit experts du CRIMT ne sont pas dupes pour autant : rappelant la métaphore du fusil de Tchekhov, « de tels pouvoirs sont octroyés pour être utilisés », soulignent-ils dans leur mémoire. ●

SOUTIEN À DOMICILE

LE SPECTRE DE LA PRIVATISATION RÔDE



Le gouvernement prépare actuellement une politique nationale de soutien à domicile. À lire les déclarations de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés-es, Sonia Bélanger, on comprend que le gouvernement de la CAQ a statué sur un certain nombre d'orientations : l'augmentation des services doit se faire en dehors du secteur public et les personnes utilisatrices devront payer de leur poche pour les recevoir.

Cette approche remet en question le rôle des quelque 7000 auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) qui assurent ce type de soins dans le système public. La plupart d'entre elles sont membres de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN),

Geneviève Bouchard, auxiliaire aux services de santé et sociaux depuis 14 ans.

qui tenait le 18 mars dernier son 3^e Forum sur les soins à domicile.

Les ASSS sont méconnues de la population générale. Elles travaillent au sein d'équipes multidisciplinaires du secteur public assurant les suivis médicaux et sociaux à domicile. Ces intervenantes sont celles qui côtoient le plus régulièrement les bénéficiaires à leur résidence. Elles disposent d'une formation professionnelle spécifique et comme pour de nombreux autres travailleuses et travailleurs du réseau, leur métier a considérablement évolué. On leur confie de plus en plus d'actes et de tâches qui auparavant relevaient d'autres professionnel-les.

Un potentiel mal exploité

ASSS depuis 14 ans, Geneviève Bouchard fait partie d'un comité ad hoc de la FSSS-CSN et a travaillé sur un mémoire présenté au gouvernement. « On constate le vieillissement de la population, l'explosion des besoins en soutien à domicile et le gouvernement ne tire pas le maximum de tout le potentiel que les ASSS offrent, déplore-t-elle. On n'est pas des laveuses ! On décharge nos collègues professionnelles, les infirmières. On peut détecter des abus, des difficultés familiales et faire de la prévention. On crée des liens d'attachement qui sont importants avec ces personnes, habituées à nous voir. En favorisant les traitements du secteur privé, on renonce à tous ces avantages offerts à la population et au système lui-même ».

M^{me} Bouchard souligne que « de faire appel au privé coûte plus cher, que les personnes

soignantes n'ont pas reçu la même formation et qu'elles n'ont aucun lien avec l'équipe multidisciplinaire du CLSC ».

« Pour nous c'est clair, l'amélioration du soutien à domicile, ça passe par le financement de services publics universels, explique le représentant des services auxiliaires et métiers à la FSSS-CSN, Guillaume Clavette. En misant sur le principe d'utilisateur-payeur au lieu de favoriser le secteur public, le gouvernement vient affaiblir le réseau qui y perd beaucoup d'expertise. Ça va entraîner plus de roulement, pour les personnes traitées comme pour les équipes de travail. »

Guillaume suit de très près les intentions du ministère. À la mi-mai, il participait à une journée de concertation sur le soutien à domicile, journée convoquée par le gouvernement. Le ministère se rapproche ainsi du dévoilement de sa nouvelle politique en soins à domicile.

« On veut influencer la nouvelle politique en aide à domicile, explique Guillaume. On va remettre au gouvernement notre bilan du dernier forum des ASSS. On va plaider pour remettre les auxiliaires au cœur des opérations, au sein des CLSC. »

La FSSS-CSN et la Fédération des professionnelles-CSN ont présenté leur vision du soutien à domicile plus tôt cette année à l'occasion de consultations menées par le ministère.

Geneviève Bouchard demeure déterminée à faire valoir la valeur ajoutée des ASSS pour toute la société. Pour elle, c'est une histoire de cœur. « Les personnes qui bénéficient de nos soins sont tellement reconnaissantes. On va aider leur famille avec de petites contributions qui auraient probablement nécessité un déplacement en clinique ou à l'hôpital. On fait de la vraie prévention auprès des patientes et patients en leur conseillant de voir un physio ou une infirmière, par exemple. » ●

Jean-Pierre Larche

ACHATS EN LIGNE

LA FERMETURE D'AMAZON NE PASSE PAS

La décision d'Amazon de fermer ses sept entrepôts au Québec ne passe tout simplement pas. Une personne du Québec sur deux a ou bien diminué ses achats chez Amazon depuis janvier, ou bien a carrément cessé de transiger avec la multinationale délinquante.

Ces données ont été rendues publiques début mai par l'Académie de la transformation numérique de l'Université Laval, dont l'enquête NETendances porte, chaque année, sur les habitudes de consommation en ligne des Québécoises et des Québécois. Ainsi, « 17 % des internautes déclarent avoir boycotté les achats en ligne réalisés sur Amazon, alors

que 32 % d'entre eux mentionnent avoir réduit leurs achats sur la plateforme », précise l'étude.

Ces chiffres ont de quoi réjouir la présidente de la CSN : « Ça démontre qu'au Québec, la solidarité et le respect, c'est encore important », note Caroline Senneville.

En réponse à la fermeture des sept entrepôts d'Amazon et des 4700 mises à pied qui en résultent, la CSN appelait la population et les institutions à boycotter Amazon, tant l'antisindicalisme primaire de la multinationale teintait cette décision, insensée sur le plan des affaires.

La réponse des villes et des gouvernements ne s'est pas fait attendre. En mars,



la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, incitait l'ensemble de l'appareil gouvernemental à ne plus s'approvisionner chez Amazon, tout en restreignant la possibilité de le faire.

Et après Montréal, Bromont, Alma et Nicolet, les municipalités de Sherbrooke, Québec et Gatineau ont emboîté le pas. Au cours des dernières semaines, elles ont toutes informé la CSN que leur adminis-

tration cessera de s'approvisionner auprès du géant américain fautif.

De leur côté, les recours juridiques intentés par la CSN pour infirmer la fermeture des entrepôts suivent leurs cours. Une première audience avait lieu le 16 mai dernier devant le Tribunal administratif du travail, qui entendra la cause tout au long de l'automne. ●

François L'Écuyer



ÉQUITÉ SALARIALE

PATIENCE ET DÉTERMINATION

Personne ne pourra nier la patience des travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux.

Par **Hubert Forcier**

Illustration : Amélie Lehoux

Les travailleuses de la santé ont dû attendre plus de 14 ans avant que le gouvernement leur verse les sommes qu'il leur devait pour le maintien de l'équité salariale. Retour sur une lutte où nos efforts ont fini par payer.

Début 2024. La CSN annonce une entente majeure pour le personnel de bureau et de l'administration. Cette entente concerne 11 titres d'emploi regroupant près de 40000 travailleuses et travailleurs et contient à la fois des gains sur le maintien de l'équité salariale et sur la rémunération.

Une mob, des milliers de dollars

Chacune des travailleuses a obtenu entre 5000 \$ et 30000 \$ grâce à cette entente, si l'on tient compte à la fois de ce règlement et des nouvelles augmentations salariales à la suite de la négociation du secteur public.

« Nos efforts ont fini par payer. La CSN a travaillé sans relâche pendant plus de 10 ans pour que le gouvernement passe à l'action et reconnaisse enfin le travail des femmes. La

force de nos arguments et de notre mobilisation aura forcé le gouvernement à bouger. Mais nous devons rester vigilantes pour faire respecter notre droit », explique Carole Duperré, vice-présidente du secteur public de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Des retards inacceptables, un réseau ingérable

Une ombre se dresse vite au tableau. L'entente prévoit des délais de versement des sommes. Après de nombreuses relances, le gouvernement indique qu'il n'arrivera pas à payer les travailleuses à temps. Les systèmes de paie, entièrement confiés à des entreprises privées, ne parviennent pas à effectuer les paiements comme prévu, argue-t-il. Le privé, pourtant présenté comme la grande solution pour l'avenir du réseau de santé et de services sociaux, n'arrive même pas à rembourser les importantes sommes à des milliers de travailleuses et de travailleurs.

Signée le 23 février 2024, l'entente prévoyait que des intérêts de 5 % s'appliqueraient en cas de retards de paiement. Elle laissait d'ailleurs un délai raisonnable au gouvernement pour procéder. Les montants dus en lien avec le maintien de l'équité salariale devaient être versés au plus tard sur la paie du 31 octobre 2024, alors que d'autres montants devaient l'être au plus tard le 23 mai 2024.

Englué dans une centralisation abusive, le réseau a bien du mal à remplir les promesses faites à ses propres employé-es. La création de Santé Québec et la centralisation toujours plus grande à venir annoncent une situation plus chaotique encore. « Le réseau est de plus en plus ingérable. Le gouvernement n'arrive même pas à mettre en application ses propres priorités de négociation. Les nouvelles primes de la convention collective, l'autogestion des horaires et le processus de reconnaissance de l'ancienneté connaissent tous des retards. La centralisation est allée bien trop loin », poursuit Carole Duperré.

Face aux retards se met alors en branle une nouvelle campagne de mobilisation. La FSSS-CSN lance une pétition en ligne exigeant que les paiements se fassent sans délai et que le gouvernement mette en place des mécanismes permanents permettant l'application rapide des ententes sur la rémunération des salarié-es. À cela s'ajoutent plusieurs actions pour faire pression sur le gouvernement, notamment avec les différentes organisations syndicales concernées.

« Le gouvernement ne respectait pas son engagement et malgré nos interpellations, il n'arrivait pas à fixer une date de paiement. Il a donc fallu nous mobiliser pour le forcer à se commettre et pour que les travailleuses touchent enfin leur argent », explique Katie Chamberland-Langlois, représentante du personnel de bureau et de l'administration à la FSSS-CSN.

C'est finalement sur la paie du début d'avril 2025, soit plus d'un an après la signature de l'entente, que les 40000 travailleuses ont enfin commencé à recevoir les montants tant attendus. ●

PAS DE VACANCES POUR LA CSN AU CLUB MED

Le 27 mars 2025 marque une date historique pour les travailleuses et les travailleurs du Club Med de Charlevoix. À la suite d'une campagne de changement d'allégeance syndicale mouvementée, le Tribunal administratif du travail rend sa décision : désormais, les membres du syndicat seront représentés par la CSN.

L'aventure remonte à novembre 2022, alors que François Proulx-Duperré, secrétaire général du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches-CSN, contacte un journaliste du *Charlevoisien* qui relate alors les conditions difficiles des employé-es du Club Med. « Le reporter m'a dirigé vers Latinos en Charlevoix, l'organisme qui participe à l'intégration de la communauté latino-américaine de la région. La machine de la syndicalisation s'est mise en branle à partir de là. L'association communautaire et la CSN se sont alliées pour soutenir le personnel qui vivait de grandes difficultés : situations d'exploitation, lacunes en santé-sécurité, enjeux de logement et mauvaise gestion des permis de travail fermés », explique M. Proulx-Duperré.

Somme toute, « la CSN se préoccupait depuis quelques années de la précarité dans laquelle se retrouvaient ces travailleuses et travailleurs étrangers temporaires », affirmait au printemps la présidente de la centrale, Caroline Senneville.

Les personnes nouvellement membres ne manqueront pas de défis à la table de négociation. L'amélioration des salaires, qui figurent parmi les plus bas du secteur hôtelier, la diminution de la charge de travail titanesque et l'élimination des injustices basées sur l'origine des salarié-es sont au cœur de leurs revendications.

« On a confiance en la CSN. On vient d'un contexte difficile au Mexique... alors, arriver ici, au Québec, et gagner sa vie dans de mauvaises conditions, c'est compliqué! On a choisi un nouveau syndicat où tout est transparent. Nous avons de nombreuses tâches à accomplir, mais on a l'opportunité d'être entendus et bien représentés par la CSN », raconte tout sourire, Jenny Anamaria Granados Mediola, la vice-présidente du syndicat fraîchement élue. ● **Ursule Ferland**



Jenny Anamaria Granados Mediola

HÔTEL REINE ELIZABETH

LES 600 SALARIÉ-ES ONT TENU TÊTE À LA DIRECTION

Été 2024. Les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie obtiennent des règlements un après l'autre dans le cadre de leur négociation coordonnée. De son côté, l'Hôtel Reine Elizabeth jetait ses 600 salarié-es à la rue le 20 novembre 2024 en décrétant un lock-out. C'est finalement près de six mois plus tard que le syndicat a réussi à obtenir une entente contenant les gains de la négociation coordonnée.

La négociation a été rude dans le secteur. Les hôteliers voulaient garder les profits accumulés grâce à l'inflation et à la forte reprise du secteur. Mais au Reine Elizabeth, c'est dans une campagne antisyndicale virulente que l'employeur s'est lancé tête baissée.

Attaques frontales

Un rapport d'enquête du ministère du Travail, tombé en décembre 2024, fait état du recours à au moins 30 briseurs de grève pendant la Coupe des Présidents de la PGA en septembre 2024. «Le Reine s'est fait prendre à utiliser des *scabs*. C'est incroyable de voir un employeur de cette importance bafouer nos lois du travail. Visiblement, il faut aller plus loin pour serrer la vis aux employeurs dans les conflits de travail», lance Michel Valiquette, trésorier et responsable du secteur de l'hôtellerie à la Fédération du commerce-CSN.

À cela s'ajoutent deux sanctions pour représailles antisyndicales en 2024. La première fois, pour avoir installé des caméras de surveillance devant le bureau du syndicat, la seconde, pour avoir suspendu sans cause un vice-président du syndicat.

L'entente adoptée le 12 mai dernier contient l'ensemble des gains de la négociation coordonnée, soit une augmentation salariale de 21 % sur quatre ans, une bonification de la contribution de l'employeur à l'assurance collective, ainsi que d'autres avantages en lien avec la formation, les vacances et le pourboire. L'entente permet aussi d'obtenir des gains sur la restriction du recours aux agences de personnel, un élément majeur de cette négociation.

«Les travailleuses et les travailleurs du Reine Elizabeth nous montrent que lorsqu'on se tient, on peut gagner le respect», conclut Michel Valiquette. ● **Hubert Forcier**



ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME

L'UNION FAIT L'AVENIR

Réfléchir au syndicalisme de demain. Voilà l'objectif premier des États généraux du syndicalisme (ÉGS), vaste opération menée par les neuf principales organisations syndicales québécoises, sous le thème *L'union fait l'avenir*.

Par Noémi Desrochers

Depuis le printemps 2025 et jusqu'au début de l'année 2027, la CSN, la FTQ, la CSQ, la CSD, l'APTS, la FAE, la FIQ, le SFPQ et le SPGQ uniront leurs forces pour réfléchir collectivement aux défis qui attendent les travailleuses et les travailleurs. «Il s'agit d'une démarche sans précédent qui prend tout son sens dans le contexte où les droits syndicaux sont plus que jamais menacés avec le projet de loi 89, et où le climat social, politique et économique est particulièrement incertain», explique Caroline Senneville, présidente de la CSN.

«Le mouvement syndical a largement contribué à l'amélioration des conditions de travail, à la reconnaissance des droits des travailleuses et travailleurs ainsi qu'au renforcement du filet social de l'ensemble de la population québécoise. Les victoires obtenues ont façonné le Québec moderne et montré la force de la solidarité syndicale et sociale... mais le monde du travail change à une vitesse fulgurante et les défis qui se dressent devant nous sont plus grands que jamais. Dans plusieurs secteurs, la précarisation s'accroît, le taux de syndicalisation stagne ou diminue. La judiciarisation croissante des relations de travail, les attaques politiques face aux lois encadrant le droit d'association et la polarisation des discours fragilisent notre capacité à défendre efficacement les intérêts des travailleuses et travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non. Le mouvement syndical québécois est à un tournant important», peut-on lire dans la déclaration officielle des ÉGS, dont le lancement officiel a eu lieu le 31 mars dernier à Montréal.

En mode introspectif

Au nombre de sept, les thèmes abordés lors des phases de l'exercice permettront de se questionner, de manière franche et honnête, sur les pratiques syndicales et le rôle des organisations. «Quelle est la place du syndicalisme dans la société? Quelle capacité ont les syndicats à mobiliser leurs membres et à accroître leur rapport de force? Ce sont quelques-unes des questions que nous nous poserons. Le modèle québécois en relations de travail, l'évolution des relations intersyndicales ainsi que la représentativité et le sentiment d'appartenance des membres seront aussi abordés. Finalement, comment assurer une plus grande inclusion au sein du mouvement syndical aux groupes non syndiqués?», questionne la présidente Caroline Senneville.

Les États généraux du syndicalisme se dérouleront sur près de deux ans et se déploieront en trois étapes importantes : tout d'abord, tout au long de 2025, une période de consultation sera menée auprès des travailleuses et des travailleurs ainsi qu'auprès de spécialistes du monde du travail et de la société civile, pour recueillir leurs perspectives. Par la suite, au printemps 2026, un colloque où seront discutés les résultats des consultations et où des pistes de solution seront proposées sera organisé. Finalement, un grand événement aura lieu au début de 2027 pour clore les États généraux et présenter les conclusions de cette démarche collective. ●

Éric Gingras, président de la CSQ; Caroline Senneville, présidente de la CSN et Guillaume Bouvrette, président du SPGQ

Pour plus de détails, visitez le <https://syndicalisme.com/>

FINANCEMENT DES ARTS

IL NE RESTERA PAS TOUJOURS LA CULTURE

2 2 mars 2025 : des milliers de personnes marchent partout au Québec, répondant à l'appel de la Grande mobilisation pour les arts au Québec (GMAQ). Ce mouvement, qui rassemble artistes, travailleuses et travailleurs de la culture – théâtre, danse, cirque, musique, arts visuels, littérature et plus encore – exige une meilleure reconnaissance des arts et une hausse des budgets gouvernementaux dédiés à la culture. Quatre jours plus tard, le ministre des Finances du Québec présente son budget. Le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est rehaussé de façon importante, répondant en partie aux demandes de la GMAQ.

« Les victoires sont rares. Nous célébrons cette hausse de financement du CALQ. Mais nous demeurons réalistes : on sauve tout juste les meubles, le ministre de la Culture nous a avisés que pour les années à venir, l'investissement ne sera pas indexé. Le problème de fond demeurera. Parce que la précarité dans le milieu des arts et de la culture, c'est



Grande mobilisation pour les arts au Québec, Montréal, 2 mars 2025

beaucoup plus large », observe Valérie Lefebvre-Faucher, autrice, rédactrice en chef de la revue *Liberté* et représentante de la GMAQ.

Sans filet

Les travailleuses et travailleurs culturels, souvent autonomes ou indépendants, vivent dans une grande précarité. « Une majorité d'entre nous cumule les emplois pour arriver. Quand nous réussissons à obtenir du financement, c'est bien souvent le projet qui est financé, pas notre temps de création », continue M^{me} Lefebvre-Faucher.

La Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN) appuie la GMAQ dans ses revendications. La fédération explore l'idée d'un filet social pour les artistes. « Il y a un travail de fond à faire afin que socialement, on réalise que la création, ce n'est pas un passe-temps. C'est un travail et des droits devraient venir avec ça », martèle Jean-Philippe Bergeron, écrivain et président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Copibec-CSN.

Le filet de sécurité conçu pour les salarié-es censé soutenir le revenu des individus lorsqu'ils sont confrontés

aux aléas de la vie est souvent inexistant pour les artistes. Ce filet serait destiné à compenser les périodes de transition ou de précarité financière entre deux projets et à éviter que les artistes aient à occuper deux, parfois trois emplois pour avoir les moyens de créer. « Nous sommes en défrichage sur ces questions. On pourrait s'inspirer des travailleurs des pêches et de leur accès à l'assurance-emploi : c'est un exemple parmi d'autres. Mais des solutions peuvent être mises en place », termine M. Bergeron. ●

Eve-Marie Lacasse

SOMMET SST 2025

PLUS QUE JAMAIS, LA PRISE EN CHARGE SERA DE MISE



David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN et responsable politique du Service de santé-sécurité et d'environnement

À la suite du Sommet SST 2025 – qui a rassemblé 1500 délégué-es de toutes les organisations syndicales et communautaires du Québec impliquées en santé et sécurité du travail (SST) –, et de notre Bilan et perspectives 2025 qui suivait dès le lendemain, un constat toujours aussi clair se dégage de ces trois jours de riches échanges : l'importance d'une prise en charge collective de la SST dans nos milieux de travail.

Rappelons que cet événement historique constituait le point culminant de cinq ans de travaux et de négociation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin d'en arriver à une entente touchant les mécanismes de prévention et de participation.¹

Durant le Sommet SST, une douzaine d'ateliers sur la prévention, la réparation, et la judiciarisation à outrance imposée par les employeurs ont été tenus selon les secteurs d'activité impliqués. Dans le cadre de Bilan et perspectives, nous avons davantage abordé les questions des risques psychosociaux, de la détresse en milieu de travail, du bilan du régime intérimaire et de la négociation en matière de SST. Ensemble, les deux événements furent de francs succès.

Au sortir du Sommet, nous apprenions que le gouvernement de la CAQ déposait le PL 101. Un projet omnibus qui vient entre autres modifier le *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement* en diluant la portée de ce règlement dans les systèmes de santé et d'éducation.

« Contre toute logique, le gouvernement de la CAQ vient appliquer des mesures d'austérité à un processus qui a été entièrement proposé et orchestré par ce même gouvernement. Plus que jamais, nous devons donc prendre en charge et collectiviser les enjeux en matière de SST. Pour y arriver, à la CSN, on connaît la formule : intégrer de la formation, de la mobilisation et des règles claires dans nos processus de négociation. Ça devient le cœur de notre stratégie négociatrice », conclut David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN et responsable politique de la SST. ●

Martin Petit

1. Le 19 septembre 2024, le conseil d'administration de la CNESST a adopté à l'unanimité la version finale du Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement (RMPPÉ), et ce, dans le délai qui lui était imparti par la Loi 27, adoptée en 2021. Or, à ce jour, contre toute logique vu le consensus obtenu, le Conseil des ministres n'a toujours pas entériné ce règlement.

TRAVAILLER DANS L'IN



Décote du crédit du gouvernement québécois, budget 2025-2026 écrit à l'encre rouge avec des sous-investissements dans nos réseaux, gels d'embauche et abolition de postes : l'austérité est bel et bien de retour au Québec.

Par Julie Lampron-Lemire
Illustration : Luc Melanson

« **O**n doit refuser l'austérité! Refuser de se rendre malade, refuser de faire toujours plus avec moins! », scandait à la manifestation contre le gel d'embauche dans les cégeps, en avril dernier devant le Conseil du trésor à Montréal, Ryan William Moon, vice-président à la Fédération des professionnelles-CSN.

Les manifestations contre l'austérité se multiplient depuis un an. Les syndicats ne veulent pas rejouer dans ce film. Les travailleuses et les travailleurs des réseaux de la santé et de l'éducation se remettent à peine de la pandémie, et le gouvernement leur demande – encore – de se serrer la ceinture et de travailler plus fort.

En novembre 2024, le gouvernement annonçait un gel d'embauche dans certains ministères et sociétés d'État. En santé et services sociaux ainsi qu'en éducation, cette politique ne vise pour le moment que le personnel administratif. Mais ça n'empêche pas les

suppressions de postes. Parce qu'en même temps que le gel d'embauche, il y a eu les mauvaises nouvelles au sujet de Santé Québec : des coupes de 1,5 milliard de dollars en dépenses, donc plusieurs emplois abolis.

Au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), ça représente 26 postes de préposé-es aux bénéficiaires et sept d'agentes administratives en moins.

Impacts dévastateurs

« Ces compressions ont un impact profond et dévastateur sur les conditions de travail du personnel. Les gens sont épuisés, tant physiquement que mentalement, ce qui mène à des risques accrus d'épuisement professionnel », déclare Anick Mailhot, présidente du syndicat des employé-es du CHUM.

Elle ajoute que les préposées aux bénéficiaires sont brûlées parce qu'elles sont tout le temps débordées. « Tu n'as jamais l'impression de bien accomplir ton service. Ça vient affecter mentalement les membres », croit-elle.

Les compressions faites au CHUM ont engendré un gros mouvement de main-d'œuvre et une série de supplancements.

CERTITUDE



« Des dizaines de vies sont chamboulées. Des femmes monoparentales, dont l'horaire travail-famille est réglé, apprennent du jour au lendemain que leur poste est supprimé. Imagine un peu : tu changes d'horaire, tu changes de milieu de travail, tu changes d'unité. Ça crée de gros impacts dans la vie des travailleuses et des travailleurs », explique Guillaume Clavette, représentant du personnel paratechnique, des services auxiliaires et des métiers à la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN.

« C'est aussi de l'expertise qu'on perd, ajoute Mme Mailhot. On est spécialisés, on connaît le service par cœur, on sait comment ça fonctionne. On n'a besoin de personne pour nous dire quoi faire ».

Vient avec ça la surcharge de travail. « Quand des collègues partent en maladie et qu'ils ne sont pas remplacés à cause du gel d'embauche, ça génère un surplus de tâches pour le personnel restant », soutient Marie-Noël Bouffard, présidente par intérim du secteur soutien cégeps de la Fédération des employées et employés de services publics-CSN.

« Ça peut mener à des épuisements professionnels, c'est ça qu'on veut éviter », soutient Ryan William Moon.

Guillaume Clavette s'inquiète de la baisse du sentiment d'appartenance au sein de ses troupes. « On a le sentiment d'être un simple numéro dans Santé Québec. On ne se sent plus impliqué. Ces compressions ont provoqué de l'amertume. Ça fait que le monde quitte le bateau. »

On avance en arrière

Au cours des dernières années, les syndicats avaient l'impression d'avoir avancé. Le gouvernement, durant la pandémie, avait compris qu'il devait dégager le personnel soignant de la paperasse. Il a donc engagé 3000 agentes et agents administratifs. C'est maintenant un retour en arrière. Il gèle leur embauche. Qui va faire leur job ?

Lors de la dernière négociation dans le secteur de la santé, le gouvernement voulait créer plus de postes à temps plein. « Mais les mesures négociées ne sont pas mises en place, et on réduit les postes à temps complet. Quel est le message que nos membres reçoivent? », s'insurge M. Clavette.

Même type d'accroc à la convention collective des professionnel·les des cégeps. Dans leur nouveau contrat de travail, il est écrit que la décision de ne pas remplacer une personne ne devrait pas aboutir à une charge excessive pour les personnes qui restent. Ces clauses se devaient d'offrir plus de stabilité d'emploi ou de perspectives aux travailleuses et travailleurs à statut précaire. Avec cet arrêt de recrutement, le gouvernement vient changer unilatéralement les termes et l'application de la convention collective.

Invitation à la sous-traitance

« Affirmer que le personnel administratif d'un cégep, par exemple, peut ne pas être remplacé, c'est négliger qu'un cégep est un tout », soutient Benoit Lacoursière, président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Parfois, le nombre d'absents non remplacés est tellement grand que les directions se tournent vers la sous-traitance. Car elle n'est pas considérée dans la même enveloppe budgétaire.

Marie-Noël Bouffard explique : « les salaires et les coûts de la sous-traitance proviennent de budgets distincts. La loi prévoit que si quelqu'un à l'interne peut *faire la job*, on n'a pas le droit d'aller en sous-traitance. Mais là, on ne peut pas embaucher... c'est une belle passe pour les contrats à l'externe. C'est malsain comme façon de voir les choses. »

« Les vautours tournent autour, résume la présidente de la CSN, Caroline Senneville. Là où les services de l'État ne sont plus maintenus, le privé rentre en ligne de compte. On le voit en santé et en éducation. »

Impacts sur la population

Il est faux de croire que les compressions budgétaires n'ont pas d'impacts sur la clientèle du réseau public. « La CAQ peut jouer sur les mots, le personnel du réseau de la santé et les bénéficiaires ne sont pas dupes : les coupes sont bien réelles et elles font mal, en plus de mettre la population en danger, affirme Anick Mailhot. Certains préposé·es et des employé·es administratifs m'envoient couramment des informations sur ce qui se passe dans les départements. On est confrontés à de grosses problématiques. Des cas de patientes et patients qui ont dû attendre 45 minutes assis à la toilette à faire sonner la cloche... mais aucun employé ne pouvait aller les aider. »

« Il y a des personnes alitées qui doivent être levées deux ou trois fois par jour, mais qui ne le sont pas. Il faut deux préposé·es pour les mobiliser et il est difficile d'en trouver deux libres en même temps. Ça rend le rétablissement des bénéficiaires plus long et ça accentue la perte d'autonomie des personnes âgées », ajoute-t-elle.

Dans les écoles, il s'agit souvent de livres de bibliothèque non commandés ou de nouveaux équipements de laboratoire qui ne sont jamais installés. Bref, ce sont les outils d'apprentissage aux élèves qui sont tout simplement négligés.

Des infrastructures en ruines

C'est en matière d'infrastructures que les compressions font le plus mal. Comme l'illustre le cas des travaux à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui sont sans cesse reportés.

Même constat du côté des cégeps. « Les budgets alloués aux infrastructures sont tout simplement insuffisants pour rattraper le déficit d'entretien », croit Benoit Lacoursière. En décembre 2023, le cégep de Saint-Laurent a dû condamner un pavillon complet parce que la façade était en trop en mauvais état. Il est d'ailleurs toujours fermé.

Pendant ce temps, il y a une augmentation de la population étudiante. Les directions doivent improviser des solutions, mettre plus de monde dans une même classe, offrir davantage de cours en ligne ou de soir.

Ce sont les choix que le gouvernement a faits. Les prochains mois ne s'annoncent pas faciles sur le plan économique avec la décote, et l'intérêt du ministre des Finances, Eric Girard, d'implanter ce qui pourrait ressembler à un DOGE québécois. Les compressions historiques dans les cégeps, dévoilées en mai dernier, auront également des conséquences importantes.

Ryan William Moon rappelle quant à lui au gouvernement : « Que la création d'emplois, ça passe aussi par l'éducation. En période d'incertitude ou de déclin économique, le réseau de l'enseignement est très sollicité par les personnes qui veulent se recycler ou qui cherchent une formation pour se remettre en action après la perte d'un boulot. » ●



Guillaume Gagné

RESTAURATION

UNE PIZZÉRIA BRANCHÉE ET SYNDIQUÉE

Dans cette pizzeria de la rue Jarry comme dans bien d'autres restaurants montréalais, la distribution des pourboires et la gestion des horaires étaient souvent décidées de manière arbitraire.

« Depuis que je suis rentré au resto, je parlais du syndicat, mais toujours un peu à la blague... Un bon jour, je suis passé à l'action et j'ai amené des cartes à signer », raconte Guillaume Gagné, serveur et étudiant en science politique de 28 ans qui est à l'origine de la nouvelle section montréalaise du Syndicat des employé-es de la restauration-CSN.

Le Point syndical s'est entretenu avec lui dans un petit café situé en face de la pizzeria. Les trois propriétaires, dont un chef très médiatisé, ont refusé que l'on puisse photographier les nouveaux syndiqué-es dans leur milieu de travail.

Guillaume Gagné a eu « la bonne idée » en lisant un article sur une pizzeria de Brooklyn qui s'était syndiquée en 2023. « S'ils sont capables, on l'est aussi, a-t-il alors pensé. Le restaurant new-yorkais a été une inspiration pour moi. Je veux que notre processus de syndicalisation soit une histoire réussie », insiste toutefois Guillaume, en racontant qu'il vient d'une famille ouvrière de Rimouski.

La dizaine d'employé-es ont finalement suivi celui qui est le plus âgé du groupe. « J'étais fier de la gang. En restauration, c'est souvent chacun pour soi, chacun pour son pot, mais les mentalités changent », fait valoir Guillaume.

Déjà, la nouvelle convention des pourboires a été soulevée entre les parties et elle est maintenant beaucoup plus claire. Elle prévoit enfin un pourcentage également pour le personnel de cuisine. Les employé-es ont maintenant accès aux chiffres et peuvent vérifier si tout le pourboire leur revient bel et bien.

La négociation d'une première convention est lancée. Le nouveau syndicat demandera une hausse des salaires, des horaires selon l'ancienneté, mais aussi davantage de respect de la part des patrons. ● **Thierry Larivière**

DANS LES COULISSES DE LA VILLE

Les cols bleus de la Ville de Saguenay et de la Ville de Mont-Tremblant sont particulièrement occupés au printemps, période durant laquelle leur charge de travail ne faillit pas.

Par Camila Rodriguez-Cea



Avec ses 2800 km de voies publiques à entretenir et une superficie de 1 136 km², soit deux fois celle de Montréal, ce n'est pas le travail qui manque. Pour le groupe des quelque 550 travailleuses et travailleurs, le printemps est synonyme de grand ménage.

Nous devons nettoyer les déchets camouflés par la neige tout l'hiver, mais surtout, retirer le sable et le sel des trottoirs et des rues. C'est un enjeu de propreté, mais surtout de pollution. Lorsque le calcium utilisé pour faire fondre la glace en hiver pénètre les nappes phréatiques, il finit dans les lacs et contribue à générer les algues bleues, endommage les arbres sur les bords de route et favorise la prolifération de plantes envahissantes qui résistent mieux au sel. À la grandeur du Québec, 1,5 million de tonnes de sels de voirie sont épanchées annuellement.

Pendant une opération qui s'étend sur 10 à 12 semaines, les cols bleus parcourent la ville pour d'abord arroser le trottoir et ainsi éviter la poussière, puis pousser le mélange de sel, de gravier et de sable du trottoir à la rue. Ensuite, dans une chorégraphie qui rappelle celle du déneigement, le tout est

Le printemps, c'est le moment d'entretenir les parcs, les arbres et les espaces verts. C'est aussi le temps de prendre soin des nids de poule.

aspiré et déposé dans un camion qui se dirige vers le dépôt à neige ou un centre de décontamination.

« On commence le nettoyage dès que possible. D'abord par le ménage des boulevards parce qu'ils sont déjà déblayés, après viennent les routes collectrices », explique M. Blanchette. Son travail est parfois ralenti par celui de la population qui, croyant bien faire, entasse le *mixte* (terme savant qui réfère au mélange de granulaire et de sel) en petites piles. « Les balais mécaniques ne sont pas conçus pour ramasser ça », ajoute-t-il.

Le printemps, c'est aussi le moment d'entretenir les parcs, les arbres et les espaces verts, et c'est le temps de prendre soin des nids de poule, cachés pendant l'hiver et dont la condition est empirée par les gels et dégels du printemps.

Du côté de la Ville de Mont-Tremblant, le printemps laisse de côté la saison du ski et ouvre la porte à la villégiature estivale. Depuis la fusion, la taille de la localité a explosé et le profil des citoyennes et citoyens a changé. Les exigences de productivité envers les cols bleus sont plus élevées, explique Kuang Selao, président du syndicat des employé-es municipaux de la ville et représentant du secteur municipal à la Fédération des employé-es et employés de services publics-CSN.

« Si des Tremblantois voyageaient dans le temps et retournaient en l'an 2000, ils ne reconnaîtraient pas leur ville », ajoute le président qui est inspecteur de bâtiment de formation. La région, qui connaissait une certaine dévitalisation économique dans les années 1990, s'est transformée autour du tourisme. Mont-Tremblant s'est densifiée et les commerces se sont installés un peu partout. Les terrains plats non-exploités se font désormais très rares.

La croissance de la ville a fait grimper ses revenus, mais a aussi fait augmenter la charge de travail, notamment pour les cols bleus spécialisés dans l'entretien de la voirie. En haute saison touristique, c'est l'hiver qui génère le plus d'heures supplémentaires aux membres du syndicat. « Dès qu'il neige, on va nettoyer les rues. Si on attend qu'il y ait une accumulation, c'est sûr qu'on recevra des messages de la population », explique M. Selao.

Près de 600 kilomètres séparent Mont-Tremblant et Saguenay, mais dans les deux cas, le printemps amène son lot de travail pour les cols bleus qui prennent soin de nos routes. Souvent dans l'ombre, ces travailleuses et travailleurs jouent un rôle essentiel dans l'entretien de nos villes. ●



RPA

NOUS NE SOMMES PAS INVISIBLES

C'est le sentiment partagé par de nombreuses personnes qui travaillent dans les résidences privées pour aîné-es (RPA). La grande majorité des membres de la CSN œuvrant dans ce secteur sont des femmes. Elles accomplissent un métier indispensable au bien-être des personnes âgées.

Ces employées connaissent les résidentes et résidents sur le bout des doigts; leurs petites habitudes et leurs besoins particuliers. Par exemple, une préposée aux bénéficiaires doit, durant un quart de huit heures, visiter tous les usagers et usagères sous sa responsabilité, faire le ménage, préparer les

Marlène Ross,
représentante
du secteur des
résidences privées
pour aîné-es

repas et les collations, et même distribuer les médicaments. La charge de travail est telle qu'elles sont souvent contraintes de tourner les coins ronds et de passer moins de temps auprès des occupantes et occupants.

Et pourtant, bon nombre d'entre elles sont à peine rémunérées au-dessus du salaire minimum. Cette réalité touche de nombreux membres de la CSN dans des secteurs majoritairement féminins, où le travail est trop souvent tenu pour acquis. Ces emplois, souvent décrits comme des vocations par certains employeurs, sont parfois perçus comme étant motivés par le désir de servir la communauté. Cette contribution est essentielle et mérite une reconnaissance et une rémunération à la hauteur de leur dévouement.

Marlène Ross, représentante du secteur des résidences privées pour aîné-es, dénonce cette vision patronale qui contribue au maintien de mauvaises conditions de travail et à la dégradation des services offerts aux aîné-es. « On entend souvent dire que les travailleuses et travailleurs des RPA sont nos anges gardiens. Et comme des anges, on s'attend à ce qu'ils se dévouent pour la cause, et surtout sans se plaindre. Je pense que ces attentes sacrificielles doivent cesser. Nos membres prennent soin de nos aîné-es, de nos grands-parents et de nos parents, quand leurs familles ne sont plus en mesure de le faire. Comme société, le minimum serait de reconnaître l'énorme service qu'elles nous rendent, en les rémunérant justement et en leur offrant de bonnes conditions de travail. » ●

Idriss Amraoui

PL 94

LE DOGME DE LA LAÏCITÉ CAQUISTE

Dans les écoles du Québec, le personnel de l'éducation fait déjà face à une pression constante : budgets restreints, violence, conditions de travail pénibles. Pourtant, plutôt que de les soutenir, le gouvernement Legault alourdit encore leur quotidien. Présenté le 20 mars 2025 par le ministre Bernard Drainville, le projet de loi 94 interdirait le port de signes religieux à tout le personnel scolaire, forçant ainsi des milliers de personnes à choisir entre leur emploi et leur foi.

Derrière l'homélie caquiste sur la neutralité de l'État, la réalité est brutale. Des éducatrices en service de garde, des surveillantes de dîner, des techniciennes en éducation spécialisée, déjà sous-payées et débordées, devront se conformer à



Annie Charland, présidente du Secteur soutien scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics-CSN

des règles stigmatisantes. Pour certaines, cette réforme pourrait signifier la fin de leur carrière. Pour d'autres, un frein au recrutement dans un secteur déjà en crise.

Même la clause de droits acquis ne dissipe pas l'angoisse. « En uniformisant l'apparence du personnel, la CAQ envoie

un message d'exclusion aux communautés culturelles et aggrave la pénurie des employé-es de soutien, notamment dans les grandes villes », explique Annie Charland, présidente du Secteur soutien scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics-CSN.

Au-delà de l'atteinte aux libertés individuelles, cette réforme brise un équilibre fragile. Les accommodements pour les congés religieux, jusque-là reconnus par la Commission des droits de la personne, ne sont pas un privilège, mais une nécessité. Les remettre en question met en péril des années d'efforts pour bâtir des milieux inclusifs.

Le gouvernement justifie ces restrictions par des incidents survenus dans 17 écoles, notamment à Bedford. Pourtant, ces événements ont eu lieu alors que des règles strictes de laïcité s'appliquaient déjà aux travailleuses et travailleurs visés par ces incidents.

« Plutôt que d'élargir la laïcité sans raison, le gouvernement devrait faire respecter les lois existantes et agir concrètement pour répondre rapidement aux véritables débordements, comme ceux de l'école Bedford », poursuit Annie Charland.

Cette réforme injuste détourne l'attention des besoins réels. Alors que les écoles manquent de ressources, il est urgent d'abolir le gel d'effectifs et d'améliorer les conditions de travail, au lieu d'imposer des règles vestimentaires punitives et inutiles. ● **Jean Grégoire**



CONSTRUCTION

LES PATRONS SE TRÂINENT LES PIEDS DANS LE RÉSIDENTIEL

Bien que l'Alliance syndicale de la construction, dont la CSN-Construction fait partie, ait réussi à obtenir des règlements intéressants dans les secteurs industriel, institutionnel et commercial ainsi que du génie civil et de la voirie, les négociations se poursuivent dans le secteur résidentiel. Pour la première fois depuis des décennies, les ententes ont été conclues avant l'échéance des précédentes conventions collectives. Elles prévoient des augmentations salariales de 22 % sur quatre ans et ont été adoptées dans une proportion de 84 %.

« Nous sommes très satisfaits de ces ententes », explique le président de la CSN-Construction, Pierre Brassard, qui souhaite maintenant un déblocage dans le dernier secteur toujours en négociation, celui de la construction résidentielle. « Nous visons le commencement d'un rattrapage par rapport aux autres secteurs, mais les boss nous déposent une offre inférieure à ce qui a été négocié dans ces secteurs. » Le 21 mai, les syndicats ont présenté une offre finale pour tenter de dénouer l'impasse.

Il faut savoir que pour un même métier de la construction, une ou un salarié-e reçoit actuellement entre 2 et 4 dollars de moins l'heure lorsqu'il travaille sur un chantier résidentiel. L'Alliance syndicale souhaite lancer le processus pour enfin régler ce problème qui n'a pas lieu d'être. Or, dans la négociation actuelle, les patrons du résidentiel n'offrent que 5 % la première année contre 8 % dans les autres secteurs. « Avec une offre comme ça, on viendrait creuser encore plus l'écart en partant », poursuit Pierre Brassard. La CSN-Construction fait présentement le tour des chantiers résidentiels afin de bien informer les travailleuses et les travailleurs de l'état des négociations et leur faire comprendre les importants enjeux en présence. ●

Jean-Pierre Larche

LE CHANTIER DAVIE PASSE DANS LES LIGUES MAJEURES

Le 8 mars dernier, Ottawa annonçait la mise en œuvre du plus grand brise-glace polaire jamais construit au Canada. Le contrat, qui s'élève à 3,25 milliards de dollars, a été octroyé au chantier Davie.

Par Thierry Larivière



« On ne fera plus que réparer des navires, on va en construire ! », déclarait fièrement Jean Blanchette, président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon-CSN.

La construction de la coque du navire, nommé le PolarMax, se fera au chantier naval d'Helsinki (propriété de la Davie), spécialisé dans la fabrication de brise-glace. La modernisation en cours du chantier de Davie de Lévis leur permettra désormais de fabriquer des coques dans les années subséquentes. En effet, on prévoit l'installation d'une immense plieuse d'acier, essentielle à la fabrication des coques. Cet important investissement survient au moment où le Canada vise à mieux protéger l'Arctique, considérant les tensions géopolitiques avec la Russie, et considérant aussi les pressions subies par le président Trump pour une plus grande contribution d'Ottawa à la défense du continent.

Jean Blanchette a confirmé qu'une cinquantaine de travailleuses et travailleurs du chantier s'envoleront vers la capitale finlandaise pour y apprendre entre autres les techniques les plus avancées en matière de construction de brise-glace. L'expertise pour la réalisation de ce genre de navire s'est en effet développée à Helsinki, qui a produit quelque 60 % des brise-glace jusqu'à maintenant. Les tensions entre la Finlande et le Kremlin ont toutefois causé la perte de cet important client russe au chantier scandinave. Le rachat de ce chantier naval par la Davie était donc un moyen de se

Jean Blanchette, président du syndicat; Caroline Senneville, présidente de la CSN; Barbara Poirier, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches et Dominic Tourigny, vice-président de la FIM

tourner vers de nouveaux marchés, tout en continuant de parfaire leur spécialité. Des Finlandais viendront également au Québec pour accompagner et guider les travailleuses et travailleurs dans la mise à niveau du chantier de Lévis.

Le syndicat, au cœur du chantier

« À plusieurs moments, dans la longue histoire de notre syndicat, depuis 1949, l'avenir du chantier ne tenait qu'à un fil. De 2010 à 2013, il n'y avait que deux employés sur le terrain, simplement pour maintenir les installations en bon état. Il y a eu de multiples changements de propriétaire. Je peux affirmer sans exagérer que le chantier Davie aurait probablement sombré sans les efforts acharnés du syndicat, qui n'a jamais cessé de croire à la relance de cette entreprise plus que centenaire. Davie permet aux travailleuses et aux travailleurs d'être fiers de construire ou de réparer des bateaux de qualité », affirme Jean Blanchette.

Pour le moment, le syndicat prévoit l'embauche d'une centaine de nouveaux employé-es dès cet automne. Des recruteurs ont été nommés et les embauches vont commencer cet été. Les travaux de rénovation sont commencés, notamment dans l'atelier 3. La réfection des quais suivra. Finalement, l'effectif du chantier passera de 400 à l'heure actuelle, à 1200 vers 2028. D'ici à l'arrivée de l'immense presse à coque, toujours en 2028, le travail se poursuit sur deux traversiers pour les Îles-de-la-Madeleine et sur de plus petits brise-glace.

« Il était tout à fait légitime que le plus important chantier naval au pays ait été inclus dans la Stratégie nationale de construction navale à partir de 2023. On en récolte aujourd'hui les fruits. Ce fut un long combat auquel tous les maillons de la CSN ont participé. On peut voir à travers cette histoire que le syndicalisme n'est pas l'ennemi de l'économie. Au contraire, nous avons tous et toutes intérêt à ce que les entreprises prospèrent et puissent faire vivre de nombreuses familles. Nous sommes fiers aujourd'hui de ce nouveau chapitre qu'écrivent les travailleuses et les travailleurs dans cette belle et longue tradition du chantier Davie qui s'est amorcée il y a 200 ans aujourd'hui, en 1825 », conclut Caroline Senneville, présidente de la CSN. ●

MÉDECINE TRADITIONNELLE

L'ACUPUNCTURE COMME OUTIL D'INTERVENTION SOCIALE



A lors que l'efficacité de l'acupuncture est reconnue scientifiquement et que cette médecine traditionnelle est intégrée dans plusieurs systèmes de santé à travers le monde, il subsiste plusieurs préjugés à son sujet au Québec. En pratiquant l'acupuncture sociale, Charlotte Astier s'efforce de déconstruire ces mythes et de rendre à l'acupuncture ses lettres de noblesse, une oreille à la fois.

Michèle Joannette,
présidente de de
l'Association des
acupuncteurs
du Québec

« Mon objectif est de faire reconnaître l'acupuncture comme outil d'intervention sociale. C'est plus qu'une activité relaxante, ça a du potentiel pour la réadaptation en santé mentale et le traitement des dépendances », explique celle qui coordonne maintenant des cliniques d'acupuncture gratuites pour des organismes communautaires et pour l'unité psychiatrique des toxicomanies du CHUM.

L'acupuncture sociale ou solidaire signifie essentiellement de rendre la pratique plus accessible, notamment en traitant un groupe de bénéficiaires simultanément. Cette pratique, acceptée au Québec depuis 2021 à la suite de pressions de la part de l'Association des acupuncteurs du Québec (AAQ), a l'avantage de pouvoir se pratiquer n'importe où et de permettre de répartir le coût d'une heure d'acupuncture entre quelques personnes.

Évidemment, cette approche ne permet pas de traitements individualisés comme la consultation en cabinet privé. On utilise plutôt un protocole nommé NADA, qui consiste à insérer cinq aiguilles fines à des points spécifiques sur le pavillon de chaque oreille.

« C'est un protocole qui a fait ses preuves pour réguler le système nerveux, donc ça va aider à diminuer le stress, l'anxiété, la dépression et les dépendances. C'est le protocole idéal pour le traitement en groupe, puisque ça ne touche que les oreilles. Les gens peuvent être assis et on n'a pas besoin d'aménagement particulier. »

Pour la présidente de l'AAQ, Michèle Joannette, le travail de Charlotte illustre bien la contribution que l'acupuncture pourrait apporter au système de santé québécois.

« Ce n'est pas une question de croyance. Ça a été démontré que l'acupuncture peut aider dans plusieurs champs : en santé mentale, en obstétrique, et en traitement d'enjeux musculosquelettiques. Il y a des acupunctrices et des acupuncteurs prêts à venir agir pour soulager le réseau de la santé. On attend juste qu'on nous ouvre la porte. »

Les membres de l'AAQ ont décidé de passer à l'offensive pour la reconnaissance et la valorisation de leur profession en s'affiliant à la FP-CSN en novembre 2024. ●

Guillaume Francoeur

FAIRE LE POINT

LE BALADO DU NUMÉRO

MUSÉE HURON-WENDAT :
UNE NÉGOCIATION SOUS
FORME DE DICTÉE

Pour cette édition du balado de la CSN, l'équipe du *Point syndical* vous propose une incursion en deux parties dans la réalité des employé-es du Musée huron-wendat. Dans un premier temps, la vice-présidente de la CSN, **Katia Lelièvre**, rencontre la présidente du syndicat, **Jessica Larochelle**, ainsi que la secrétaire **Geneviève Gagnon**, pour discuter des nouveautés au musée et de leur dernière convention collective. En voici un extrait.

Pour écouter l'entretien intégral :
csn.qc.ca/nouvelles/balado



KATIA LELIÈVRE : Comment ç'a été, votre négociation ?

JESSICA LAROCHELLE : On a vécu un changement de direction en mars 2024 et notre convention collective allait être échue en avril 2025. On a donc négocié avec les ressources humaines et un avocat qui ne connaissaient pas nécessairement ce qui se passait sur le plancher de l'établissement. Il faut savoir qu'ici, on fait partie d'un complexe qui comprend le restaurant, l'hôtel et le musée ; et

on partage les mêmes ressources humaines. On devait négocier dans ces circonstances-là. Expliquer notre travail et pourquoi on faisait telle ou telle demande... ralentissait le processus.

GENEVIÈVE GAGNON : La négociation, qui devait être assez courte, a été plutôt longue. On a commencé à négocier en mai et on a signé en décembre.

K.L. : Quels ont été les plus gros gains obtenus ?

J.L. : Sans que ce soient des changements majeurs, plusieurs points devaient être modifiés, parce qu'on avait des problèmes de compréhension et d'application de la convention collective. Environ une cinquantaine de ces petits points ont été modifiés.

G.G. : Notre ancienne convention, celle de 2019, était un peu désuète. Nous avons le but de ramener la nouvelle convention à la réalité du terrain. Les gains servent à tout le monde aujourd'hui.

J.L. : La négociation était une dictée, c'était un travail de grammaire [rires].

G.G. : On a vécu une session de négociation où on s'est chicanés sur un mot pendant deux heures.

K.L. : Souvent, quand on demande à nos membres ce qui les dérange, ce ne sont pas des choses si grosses, mais quand ça revient fréquemment, ça devient harassant pour les gens. Ça fait une meilleure atmosphère de travail quand on réussit à aplanir les embûches.

LE POINT. EN BREF



ON ÉTAIT DE LA PARTIE

Nous avons souligné la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs alors que le gouvernement mène une charge à fond de train contre ceux-ci. La privatisation dans les réseaux publics, l'austérité imposée partout, le projet de loi 89 – véritable cadeau pour les patrons –, le salaire minimum qui ne permet pas d'arriver même en travaillant à temps plein... pour François Legault et ses acolytes, c'est la journée internationale des boss à l'année! Des travailleuses et travailleurs ont tenu des actions partout au Québec pour dénoncer ces politiques caquistes néfastes.

UNE PHOTO DE DOMINIC MORISSETTE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'UCCO-SACC-CSN UN ÉVÉNEMENT RICHE EN ACTIONS

Tenue cette année à Kelowna, la 9^e assemblée générale annuelle (AGN) d'UCCO-SACC-CSN a été marquée par une forte participation et des échanges soutenus. Plus de 200 délégué-es y ont pris part, abordant des enjeux majeurs touchant la réalité des agentes et agents correctionnels à travers le pays. Parmi les sujets au cœur des discussions, la santé et la sécurité au travail ont occupé une place centrale. Ces dernières années, la prolifération des drones a entraîné une augmentation notable des activités criminelles au sein des établisse-

ments pénitentiaires fédéraux, constituant une menace sérieuse pour la sécurité du personnel correctionnel. Conscients de l'urgence de la situation, les élu-es d'UCCO-SACC-CSN ont mené plusieurs discussions afin de mettre en lumière ce phénomène préoccupant et de présenter les solutions proposées par le syndicat.

L'assemblée a également été l'occasion de souligner l'importance de la mobilisation en période de négociation. L'occasion également d'accueillir plusieurs membres honoraires, de tenir des ateliers sur le rôle stratégique des médias sociaux et de procéder à l'élection de plusieurs postes au sein du comité exécutif national, dont ceux de président et de premier vice-président. En somme, cette AGN a pleinement reflété la vitalité, l'engagement et la solidarité qui animent l'organisation.



57 Les 40 chauffeuses et chauffeurs d'Autobus Idéal, affectés au transport scolaire d'enfants handicapés à Montréal, auront enfin droit à des conditions de travail comparables à leurs collègues. Sans avoir eu recours à leur mandat de grève, ils ont obtenu une entente de principe prévoyant une 5^e semaine de vacances après 20 ans de service et des augmentations salariales allant jusqu'à 57 %, rétroactives au 1^{er} janvier dernier. Ces conductrices et conducteurs touchaient des salaires parmi les plus bas au Québec.

CPE DE LA CSN ENTENTE POUR LES 13 000 TRAVAILLEUSES

Après avoir tenu 13 jours de grève, les 13 000 travailleuses des CPE de la CSN sont parvenues à obtenir une entente de principe avec le gouvernement. Cette négociation a été marquée par la forte mobilisation des éducatrices et l'appui des parents. L'entente a été recommandée par les syndicats en conseil fédéral les 14 et 15 mai. Une tournée d'assemblées générales se tient jusqu'au 1^{er} juin pour présenter l'entente et permettre aux travailleuses de passer au vote. La négociation s'est conclue en conciliation pour parvenir à dénouer l'impasse. Certains gains amélioreront les conditions de travail du secteur, mais la lutte doit continuer pour assurer l'avenir des CPE.



BIENVENUE À LA CSN

Entre le 7 mars et le 16 mai 2025, 12 nouveaux syndicats (ou accréditations) représentant 600 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils adhèrent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- STT DU CPE CHEZ CALIMÉRO (FSSS-CSN)

ESTRIE

- STT DU COMMERCE | SECTION SKI BROMONT (FC-CSN)
- ST D'HPE-CSN (FSSS-CSN)

LAURENTIDES

- ST DE LA STATION MONT-TREMBLANT | CHÂTEAU BEAUVALLON (FC-CSN)

LANAUDIÈRE

- ST EN SERVICE DE GARDE DE LANAUDIÈRE | CPE DES AMIS DES PRAIRIES (FSSS-CSN)

MONTÉRÉGIE

- STT DE LA CLINIQUE VÉTÉRAIRE DOUVILLE-CSN (FP-CSN)

MONTREAL

- ST DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE MONTREAL ET LAVAL | CPE DU CENTRE-VILLE (FSSS-CSN)
- ST DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE MONTREAL ET LAVAL | ROSEMONDE (FSSS-CSN)
- ST DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE MONTREAL ET LAVAL | PATAPOUF (FSSS-CSN)
- STT DU RESEAU EXPRESS METROPOLITAIN (REM) (FEESP-CSN)

QUEBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

- STT DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE QUÉBEC | FONDATION (FSSS-CSN)
- STT DU CLUB MED QUÉBEC CHARLEVOIX (FC-CSN)



21 JUIN, TISSER DES LIENS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES

La Journée nationale des peuples autochtones, c'est la célébration de tous les membres des Premières Nations. Cette journée, qui se déroule durant le solstice d'été, est une importante reconnaissance du patrimoine et de la diversité culturelle des peuples autochtones. C'est aussi le moment idéal pour aller à la rencontre des communautés près de chez soi.

Le guide et conteur Diego Gros-Louis, qui travaille au Musée huron-wendat, a mentionné à plusieurs reprises au *Point syndical*, l'importance de tisser des liens entre nos cultures pour mieux se comprendre. « On va se faire la guerre, si on ne se comprend pas », va-t-il jusqu'à dire.

Ces rencontres Blancs-Autochtones facilitent la tombée des préjugés et des mythes que peuvent entretenir les allochtones envers les communautés.

La CSN souhaite profiter de cette journée pour inviter ses membres à visiter une communauté de leur région pour en apprendre davantage sur l'histoire, les points de vue et la culture des peuples autochtones.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Avec la montée de l'homophobie en Amérique du Nord, il devient de plus en plus important de poursuivre les luttes pour les droits des personnes membres des minorités sexuelles et de genre – LGBTQ+.

Une banalisation de paroles décomplexées et de comportements homophobes, transphobes, misogynes et racistes est observée en ce moment au Québec. De plus, les résultats d'une étude récente menée par le GRIS-Montréal, organisme qui œuvre à l'intégration des personnes LGBTQ+, relèvent une hausse préoccupante de l'inconfort des jeunes face à la diversité sexuelle et de genre.

Dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai, la CSN a tenu à souligner son soutien aux personnes LGBTQ+. Un midi-conférence s'est organisé avec Chacha Enriquez, sociologue et activiste queer. La CSN vient également de mettre à jour le guide syndical sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres. Un climat de travail inclusif et une vie syndicale solidaire, c'est au cœur même de la mission de la centrale.



LES ÉPICERIES EN NÉGO

C'est parti, la négociation coordonnée des marchés de l'alimentation est officiellement lancée. Réunis en comité de coordination à la mi-mai, les syndicats regroupés ont fixé leurs priorités de négociation et monté leur grande plateforme de revendications communes. Vu les écarts colossaux – et exponentiels – entre les profits engrangés par les bannières de l'alimentation et les rémunérations du secteur, la priorité numéro un ne surprendra personne. Le personnel des magasins ne se gênera pas pour réclamer des augmentations salariales. De nombreux employé-es du secteur gagnent à peine plus que le salaire minimum. Cette réalité rend les travailleuses et travailleurs d'épicerie particulièrement vulnérables à la hausse du coût de la vie. Pour cette quatrième ronde de négociation coordonnée provinciale, les syndicats de la Fédération du commerce-CSN scanderont qu'ils sont « Encore et toujours essentiels ! »

LA LUTTE A PAYÉ À L'HÔTEL PUR



Sept mois de grève générale illimitée, c'est le temps que ç'aura pris à l'employeur pour reconnaître à leur juste valeur les 100 employé-es de l'Hôtel Pur.

L'entente, adoptée à 80 % par les membres, inclut non seulement l'ensemble des gains de la négociation coordonnée, mais aussi des bénéfices locaux majeurs. Dont une augmentation de 2 \$ l'heure pour les préposé-es aux chambres et pour le personnel de l'entretien et de l'administration, ainsi qu'une bonification salariale de 10 % pour l'ensemble des membres.

« Il aura fallu tenir plus de sept mois pour faire comprendre à l'employeur qu'il devait nous accorder les avantages de la négociation coordonnée. La détermination des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtel Pur a permis d'aller arracher ces gains majeurs. Avec une augmentation salariale de 18 % dès la première année, on a forcé l'employeur à partager les profits réalisés avec son personnel. Ça démontre que la mobilisation des troupes peut mener à la victoire », a expliqué Stéphane Drolet, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel Pur Québec-CSN.

INSCRIVEZ-VOUS
À L'INFOLETTRE
ET RECEVEZ
TOUTE L'INFORMATION
QUI VOUS
INTÉRESSE

csn.qc.ca/infolettre

DÉPOSSESSION COLONIALE: AU-DELÀ DE LA FORÊT DES PINS

Dans *Quand tombent les aiguilles de pin*, Katsi'tsakwas Ellen Gabriel livre un témoignage percutant et personnel sur l'un des événements les plus marquants de la résistance autochtone récente : la crise d'Oka de 1990. Cet ouvrage puissant retrace les faits survenus lorsque la municipalité d'Oka avait approuvé l'agrandissement d'un terrain de golf sur un territoire sacré des Mohawks, un site ancestral comprenant un cimetière et une forêt historique appelée Les Pins.

Devant cette atteinte à l'intégrité de leur territoire, des membres de la communauté mohawk de Kanesatake avaient décidé de dresser une barricade pour protéger la zone visée. Cet acte de résistance pacifique fut violemment réprimé par les forces policières québécoises, puis par l'armée canadienne. Ce qui avait commencé comme un conflit local se transforma rapidement en un siège de 78 jours, attirant l'attention nationale et internationale. Aujourd'hui connue sous le nom de crise d'Oka, cette confrontation constitue un point tournant dans la lutte pour les droits et la souveraineté des peuples autochtones au Canada.



**QUAND TOMBENT
LES AIGUILLES DE
PIN** ÉDITIONS DU
REMUE-MÉNAGE,
2025, 348 PAGES

Quand tombent les aiguilles de pin va bien au-delà des événements de 1990. Ellen Gabriel inscrit la crise d'Oka dans une histoire plus vaste de dépossession

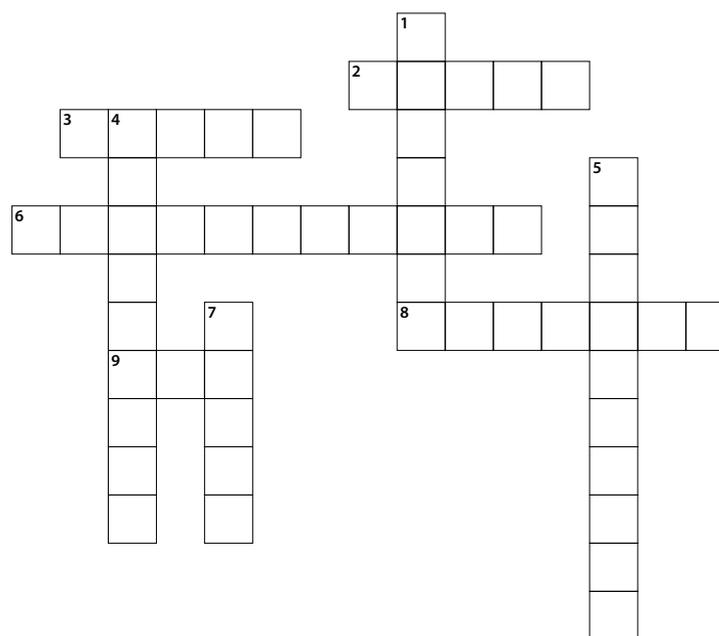
coloniale, qui s'amorce avec la prise illégale des terres mohawks par le Séminaire de Saint-Sulpice au XVIII^e siècle. Elle montre comment cette logique coloniale se poursuit aujourd'hui à travers des projets d'oléoducs, des accaparements de terres, et le déplacement forcé de communautés autochtones. Elle affirme ainsi que le colonialisme n'est pas un fait du passé, mais un système toujours d'actualité – fondé sur la déshumanisation des peuples autochtones et l'exploitation de leurs terres.

Ce livre constitue également une critique puissante de la manière dont l'État canadien réagit aux revendications autochtones : par la militarisation, la manipulation médiatique et la criminalisation de la résistance. L'autrice invite les lecteurs à déconstruire les mythes d'un Canada pacifique et bienveillant. Elle révèle la violence profonde qui sous-tend l'histoire et le développement du pays.

L'ouvrage est un appel à la mémoire, à la justice et à l'action. C'est une lecture incontournable pour quiconque souhaite comprendre non seulement ce qui s'est passé à Kanesatake, mais aussi pourquoi la résistance autochtone est toujours d'actualité. ● **Idriss Amraoui**

Pour consulter : librairie@csn.qc.ca

Solutions : csn.qc.ca/lepointsyndical



MOTS ENTRECROISÉS

AVEZ-VOUS BIEN LU VOTRE NUMÉRO ?

Horizontalement

2. Prénom du responsable politique de la SST pour la CSN.
3. Une pizzeria montréalaise, dont les employé-es viennent tout juste de se syndiquer avec la CSN, a pignon sur cette rue du quartier Villieray.
6. Dernier secteur de la construction qui était toujours en négociation au moment d'écrire ces lignes.
8. La représentante de la GMAQ, Valérie Lefebvre-Faucher, est aussi rédactrice en chef de cette revue.
9. Les membres de la CSN œuvrant dans ce secteur – des femmes, en grande majorité – accomplissent un métier indispensable au bien-être des personnes âgées.

Verticalement

1. Dans son dernier livre, cette autrice mohawk inscrit la crise d'Oka dans une histoire plus vaste de dépossession coloniale.
4. Cette politique économique effectue un retour marqué, notamment dans les réseaux de la santé et de l'éducation, sous le gouvernement de la CAQ.
5. Les travailleuses et travailleurs du Club Med de cette région du Québec ont joint la CSN en mars 2025.
7. Ce chantier de Lévis s'est vu attribuer un contrat de 3,25 milliards de dollars.

LE JEU DES SEPT DIFFÉRENCES

par Boris



PROJET DE LOI 89
UNE BOMBE
ANTISYNDICALE

